

## GHANIA GRABA

Chargée de cours à l' Université d'Alger 1. Thèmes de recherche : Genre, droit et citoyenneté ; État de droit et société. Parmi ses publications :

- ~ « Organisation de l'État algérien entre déconcentration et décentralisation, un modèle inachevé », Presses Universitaires de Rennes Collection Univers des Normes, 2008, pp. 47-56
- ~ « Femmes-objets ou femmes-sujets : les enjeux du Code de la famille en Algérie. Genre, inégalités et religion ». Actes du premier colloque inter-Réseaux du programme thématique Aspects de l'État de Droit et Démocratie, Paris, Éditions des Archives Contemporaines – AUF, 2007, pp. 37-48

## MAHAMMED NASR-EDDINE KORICHE

Maître de conférences Université d'Alger 3

Thèmes de recherche : L'État et la protection sociale, Droit et emploi.

Parmi ses publications :

- ~ Les transformations du droit algérien du travail : entre statut et contrat, Tome 1 « Relation d'emploi et de travail : une contractualisation relative », OPU, Alger, 2009
- ~ Les transformations du droit algérien du travail : entre statut et contrat, Tome 2 « Détermination des conditions de travail : une déréglementation sélective », OPU, Alger, 2009

# SÉCURITÉ SOCIALE EN ALGÉRIE : DES AMÉNAGEMENTS PONCTUELS, SANS VÉRITABLE RÉFORME (2<sup>e</sup> PARTIE)\*



### ABSTRACT

In the main, the Algerian social security system remains to date the one established in the mid-1980s. The legislator has limited its intervention to several developments point, over the past two decades, to derogate in certain subjects, the social security standard rules or to introduce new systems, in addition to the existing ones, or to implement new measures aimed at streamlining the insurance benefits, to ensure better management of recovering the social insurance contributions and benefits recovering, and strengthened supervision of the Social Security system.

*KEY WORDS : Social security, permanence, limited and technical adjustments, increased control.*

### RÉSUMÉ

Pour l'essentiel, le système de la Sécurité sociale en Algérie reste, à ce jour, celui institué au milieu des années 1980. Le législateur a limité son intervention, au cours des deux dernières décennies, à quelques aménagements ponctuels pour déroger, dans certaines matières, aux règles de droit commun de la Sécurité sociale. Son action visait également à introduire de nouveaux régimes de protection sociale, en complément de ceux qui existent déjà, ou encore à mettre en place de nouveaux dispositifs destinés à rationaliser les prestations de l'assurance maladie, à garantir une meilleure gestion du recouvrement des cotisations et des prestations de l'assurance sociale, ainsi qu'un contrôle renforcé de la Sécurité sociale.

*MOTS CLÉS : Sécurité sociale, permanence, aménagements ponctuels et techniques, renforcement des contrôles.*